



T2 – DÉCLARATION DE REVENUS DES SOCIÉTÉS (années d'imposition 2011 et suivantes)

REMARQUE : Dans ce formulaire, le texte inséré entre parenthèses carrées reflète le texte de la version originale imprimée.

200

Code 1101

Utilisez ce formulaire comme déclaration de revenus fédérale et provinciale ou territoriale, sauf si la société est située au Québec ou en Alberta. Si la société est située dans l'une de ces provinces, vous devez produire une déclaration de revenus provinciale distincte.

055

N'inscrivez rien ici

continuez à la page suivante →

Les renvois législatifs mentionnés dans cette déclaration visent la «Loi de l'impôt sur le revenu». Il se peut que cette déclaration tienne compte de modifications qui n'avaient pas été adoptées au moment de la publication.

Faites parvenir une copie dûment remplie de cette déclaration, y compris les annexes et l'«Index général des renseignements financiers (IGRF)», à votre centre fiscal ou bureau des services fiscaux. Vous devez produire la déclaration dans les six mois suivant la fin de l'année d'imposition de la société.

Pour en savoir plus, visitez le www.arc.gc.ca ou consultez le guide T4012, «Guide T2 – Déclaration de revenus des sociétés».

Identification

Numéro d'entreprise (NE)

001											R	C						
-----	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	---	--	--	--	--	--	--

Nom de la société

002 _____

Adresse du siège social

L'adresse a-t-elle changé depuis la
dernière fois que nous avons été avisés?

010

1 Oui

2 Non

(Si **oui**, remplissez les lignes 011 à 018.)

011

012

Ville

015

Province, territoire ou État

016

continuez à la page suivante →

Pays (autre que le Canada)

017

Code postal

018

Adresse postale (si elle diffère de l'adresse du siège social)

L'adresse a-t-elle changé depuis la
dernière fois que nous avons été avisés?

020

1 Oui

2 Non

(Si **oui**, remplissez les lignes 021 à 028.)

021

a/s de

022

023

Ville

025

Province, territoire ou État

026

Pays (autre que le Canada)

027

Code postal

028

Emplacement des livres comptables

L'emplacement des livres comptables a-t-il
changé depuis la dernière fois que nous
avons été avisés?

030

1 Oui

2 Non

(Si **oui**, remplissez les lignes 031 à 038.)

031

032

Ville

035

Province, territoire ou État

036

continuez à la page suivante →

Pays (autre que le Canada)

037

Code postal

038

040

Genre de société à la fin de l'année d'imposition

- 1 Société privée sous contrôle canadien (SPCC)
- 2 Autre société privée
- 3 Société publique
- 4 Société contrôlée par une société publique
- 5 Autre société (précisez, ci-dessous)

Si le genre de société a changé durant l'année d'imposition, indiquez la date d'entrée en vigueur du changement.

043

AAAA	MM	JJ

Quelle est l'année d'imposition visée par cette déclaration?

Début de l'année d'imposition

Fin de l'année d'imposition

060

AAAA	MM	JJ

061

AAAA	MM	JJ

Y a-t-il eu acquisition de contrôle visée par le paragraphe 249(4) depuis l'année d'imposition précédente?

063

1 Oui

2 Non

Si **oui**, donnez la date d'acquisition de contrôle

065

AAAA	MM	JJ

La date à la ligne 061 est-elle une fin d'année d'imposition réputée selon :

le sous-alinéa 88(2)a)(iv)?

064

1 Oui

2 Non

le paragraphe 249(3.1)?

066

1 Oui

2 Non

S'agit-il d'une société professionnelle associée d'une société de personnes?

067

1 Oui

2 Non

Est-ce la première année pour laquelle une déclaration est produite après une :

constitution en société?

070 1 Oui 2 Non

fusion?

071 1 Oui 2 Non

Si **oui**, remplissez les lignes 030 à 038 et joignez l'annexe 24.

Y a-t-il eu liquidation d'une filiale selon l'article 88 durant l'année d'imposition courante?

072 1 Oui 2 Non

Si **oui**, remplissez et joignez l'annexe 24.

Est-ce la dernière année d'imposition avant une fusion?

076 1 Oui 2 Non

Est-ce la dernière déclaration jusqu'à la dissolution de la société?

078 1 Oui 2 Non

Si un choix a été fait selon l'article 261, inscrivez la monnaie fonctionnelle utilisée

079

La société est-elle résidente du Canada?

080 1 Oui 2 Non

Si **non**, indiquez le pays de résidence à la ligne 081 et remplissez et joignez l'annexe 97.

081

Est-ce que la société non-résidente demande une exonération d'impôt selon une convention fiscale?

082 1 Oui 2 Non

Si **oui**, remplissez et joignez l'annexe 91.

Si la société est exonérée selon l'article 149, cochez une des cases suivantes :

085 1 Exonérée selon l'alinéa 149(1)e) ou l)

2 Exonérée selon l'alinéa 149(1)j)

3 Exonérée selon l'alinéa 149(1)t)

4 Exonérée selon un autre alinéa de l'article 149

continuez à la page suivante →

N'inscrivez rien ici

095

096

Annexes et formulaires à joindre

Renseignements des états financiers : utilisez les annexes 100, 125 et 141 de l'IGRF.

Annexes – Répondez aux questions suivantes. Pour chaque réponse affirmative, **joignez** l'annexe indiquée, à moins d'avis contraire.

		Oui	annexe
La société est-elle liée à une autre société?	150	<input type="checkbox"/>	9
La société est-elle une SPCC associée?	160	<input type="checkbox"/>	23
La société est-elle une SPCC associée qui demande la limite de dépenses?	161	<input type="checkbox"/>	49
La société a-t-elle au moins un actionnaire non-résident?	151	<input type="checkbox"/>	19

continuez à la page suivante →

Oui annexe

La société a-t-elle effectué des opérations, y compris des transferts selon l'article 85, avec ses actionnaires, ses cadres ou ses employés, sauf les opérations effectuées dans le cours normal des activités de l'entreprise? N'incluez pas les opérations avec lien de dépendance effectuées avec des non-résidents

162

11

Si vous avez répondu **oui** à la question ci-dessus et que l'opération a été effectuée entre sociétés ayant un lien de dépendance, la société cédante a-t-elle disposé de la totalité ou presque des biens en faveur de la société cessionnaire?

163

44

La société a-t-elle versé des redevances, des honoraires de gestion ou d'autres paiements semblables à des résidents du Canada?

164

14

	Oui	annexe
La société demande-t-elle une déduction pour les paiements versés à un régime de prestations aux employés?	165 <input type="checkbox"/>	15
La société déduit-elle une perte ou une somme relative à un abri fiscal acquis après le 31 août 1989?	166 <input type="checkbox"/>	T5004
La société est-elle associée d'une société de personnes à laquelle un numéro d'identification a été attribué?	167 <input type="checkbox"/>	T5013
La société, une société étrangère affiliée contrôlée par la société, une autre société ou une fiducie avec laquelle la société avait un lien de dépendance a-t-elle eu un droit de bénéficiaire sur une fiducie non-résidente à pouvoir discrétionnaire (sans tenir compte de l'article 94)?	168 <input type="checkbox"/>	22
La société a-t-elle été affiliée, pendant l'année, à des sociétés étrangères?	169 <input type="checkbox"/>	25

	Oui	annexe
La société a-t-elle fait des paiements à des non-résidents du Canada selon les paragraphes 202(1) et/ou 105(1) du «Règlement de l'impôt sur le revenu» fédéral?	170 <input type="checkbox"/>	29
La société a-t-elle effectué des opérations ayant un lien de dépendance avec des non-résidents?	171 <input type="checkbox"/>	T106
Pour les sociétés privées : la société a-t-elle au moins un actionnaire qui détient 10 % ou plus des actions ordinaires et/ou privilégiées de la société?	173 <input type="checkbox"/>	50
La société a-t-elle fait des paiements ou reçu des montants provenant d'une convention de retraite au cours de l'année?	172 <input type="checkbox"/>	_____
Le revenu net (perte nette) indiqué dans les états financiers diffère-t-il du revenu net (perte nette) pour l'impôt sur le revenu?	201 <input type="checkbox"/>	1

	Oui	annexe
La société a-t-elle fait des dons de bienfaisance, des dons à l'État, des dons de biens culturels, écosensibles ou de médicaments?	202 <input type="checkbox"/>	2
La société a-t-elle reçu des dividendes ou payé des dividendes imposables pour un remboursement au titre de dividendes?	203 <input type="checkbox"/>	3
La société déduit-elle des pertes quelconques?	204 <input type="checkbox"/>	4
La société demande-t-elle un crédit d'impôt provincial ou territorial ou a-t-elle un établissement stable dans plus d'une administration?	205 <input type="checkbox"/>	5
La société a-t-elle réalisé des gains en capital ou subi des pertes en capital durant l'année d'imposition?	206 <input type="checkbox"/>	6

continuez à la page suivante →

Oui annexe

- (i) La société demande-t-elle la déduction accordée aux petites entreprises et déclare-t-elle des revenus tirés de :
- a) biens (autres que les dividendes déductibles à la ligne 320),
 - b) une société de personnes,
 - c) une entreprise à l'étranger ou
 - d) une entreprise de prestation de services personnels; ou
- (ii) la société a-t-elle inscrit un revenu de placement total à la ligne 440?

207

7

La société a-t-elle des biens qui donnent droit à la déduction pour amortissement?

208

8

La société a-t-elle des biens qui sont des immobilisations admissibles?

210

10

La société demande-t-elle des déductions pour ressources?

212

12

		Oui	annexe
La société demande-t-elle des réserves déductibles?	213	<input type="checkbox"/>	13
La société demande-t-elle une déduction pour ristournes?	216	<input type="checkbox"/>	16
La société est-elle une caisse de crédit qui demande une déduction pour répartitions proportionnelles à l'importance des emprunts ou un crédit supplémentaire pour caisses de crédit?	217	<input type="checkbox"/>	17
La société est-elle une société de placement ou une société de placement à capital variable?	218	<input type="checkbox"/>	18
La société a-t-elle exploité une entreprise au Canada pendant qu'elle était une société non-résidente?	220	<input type="checkbox"/>	20
La société demande-t-elle un crédit fédéral ou provincial pour impôt étranger ou pour impôt sur les opérations forestières?	221	<input type="checkbox"/>	21

continuez à la page suivante →

		Oui	annexe
La société a-t-elle des bénéfices de fabrication et de transformation au Canada?	227	<input type="checkbox"/>	27
La société demande-t-elle un crédit d'impôt à l'investissement?	231	<input type="checkbox"/>	31
La société demande-t-elle une déduction pour des dépenses de recherche scientifique et de développement expérimental (RS&DE)?	232	<input type="checkbox"/>	T661
Est-ce que le total du capital imposable utilisé au Canada d'une société et de ses sociétés liées est de plus de 10 000 000 \$?	233	<input type="checkbox"/>	_____
Est-ce que le total du capital imposable utilisé au Canada d'une société et de ses sociétés associées est de plus de 10 000 000 \$?	234	<input type="checkbox"/>	_____
La société demande-t-elle un crédit de surtaxe?	237	<input type="checkbox"/>	37
La société est-elle assujettie à l'impôt brut de la partie VI sur le capital des institutions financières?	238	<input type="checkbox"/>	38

		Oui	annexe
La société demande-t-elle un crédit d'impôt de la partie I?	242	<input type="checkbox"/>	42
La société est-elle assujettie à l'impôt de la partie IV.1 sur les dividendes reçus sur des actions privilégiées ou à l'impôt de la partie VI.1 sur les dividendes payés?	243	<input type="checkbox"/>	43
La société a-t-elle conclu un accord concernant l'obligation de payer l'impôt de la partie VI.1?	244	<input type="checkbox"/>	45
La société est-t-elle assujettie à l'impôt de la partie II, c.-à-d. à la surtaxe des fabricants de tabac?	249	<input type="checkbox"/>	46
Pour les institutions financières : la société est-elle membre d'un groupe lié d'institutions financières dont un ou plusieurs membres sont assujettis à l'impôt brut de la partie VI?	250	<input type="checkbox"/>	39

continuez à la page suivante →

	Oui	annexe
La société demande-t-elle un remboursement du crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne?	253 <input type="checkbox"/>	T1131
La société demande-t-elle un remboursement du crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique?	254 <input type="checkbox"/>	T1177
La société est-elle assujettie à l'impôt de la partie XIII.1? (Démontrez vos calculs sur une feuille que vous intitulerez Annexe 92.)	255 <input type="checkbox"/>	92
La société est-elle affiliée à des sociétés étrangères qui ne sont pas des sociétés étrangères affiliées contrôlées?	256 <input type="checkbox"/>	T1134-A
La société est-elle affiliée à des sociétés étrangères affiliées contrôlées?	258 <input type="checkbox"/>	T1134-B
La société a-t-elle détenu, au cours de l'année, des biens étrangers déterminés dont le coût indiqué a dépassé 100 000 \$?	259 <input type="checkbox"/>	T1135

		Oui	annexe
La société a-t-elle transféré ou prêté des biens à une fiducie non-résidente?	260	<input type="checkbox"/>	T1141
La société a-t-elle reçu, au cours de l'année, un intérêt dans une fiducie non-résidente ou a-t-elle été débitrice d'une telle fiducie?	261	<input type="checkbox"/>	T1142
La société a-t-elle une convention pour attribuer de l'aide pour la RS&DE effectuée au Canada?	262	<input type="checkbox"/>	T1145
La société a-t-elle une convention pour transférer des dépenses admissibles engagées dans le cadre de contrats de RS&DE?	263	<input type="checkbox"/>	T1146
La société a-t-elle une convention avec des sociétés associées pour attribuer les salaires d'employés déterminés pour la RS&DE?	264	<input type="checkbox"/>	T1174
La société a-t-elle payée des dividendes imposables (autres que des dividendes sur les gains en capital) durant l'année d'imposition?	265	<input type="checkbox"/>	55

continuez à la page suivante →

	Oui	annexe
La société a-t-elle fait un choix selon le paragraphe 89(11) de ne pas être une SPCC?	<input type="checkbox"/>	T2002
La société a-t-elle révoqué un choix précédent fait selon le paragraphe 89(11)?	<input type="checkbox"/>	T2002
La société [SPCC ou compagnie d'assurance dépôts (CAD)] a-t-elle payé des dividendes déterminés ou son compte de revenu à taux général (CRTG) a-t-il changé au cours de l'année d'imposition?	<input type="checkbox"/>	53
La société (autre qu'une SPCC ou CAD) a-t-elle payé des dividendes déterminés ou son compte de revenu à taux réduit (CRTR) a-t-il changé au cours de l'année d'imposition?	<input type="checkbox"/>	54

Renseignements supplémentaires

La société a-t-elle utilisé les normes internationales d'information financière (IFRS) dans la préparation de ses états financiers?

270

1 Oui

2 Non

La société est-elle inactive?

280

1 Oui

2 Non

Précisez les principaux produits qui sont extraits d'une mine, fabriqués, vendus ou construits, ou les services fournis. Indiquez le pourcentage approximatif que chaque produit ou service représente par rapport au total des recettes.

284

286

288

285

%

287

%

289

%

La société a-t-elle immigré au Canada au cours de l'année d'imposition?

291

1 Oui

2 Non

La société a-t-elle émigré du Canada au cours de l'année d'imposition?

292

1 Oui

2 Non

Désirez-vous verser des acomptes provisionnels trimestriels, si vous êtes admissible?

293

1 Oui 2 Non

Si la société était admissible à verser des acomptes provisionnels trimestriels pour une partie de l'année d'imposition, indiquez la date à partir de laquelle la société n'était plus admissible

294

AAAA	MM	JJ

Si l'activité principale de votre société est la construction, avez-vous eu des sous-traitants pendant l'année d'imposition?

295

1 Oui 2 Non

Revenu imposable

Revenu net ou perte nette aux fins de l'impôt sur le revenu, selon l'annexe 1, les états financiers ou l'IGRF

300

		A
--	--	---

Moins :

Dons de bienfaisance (annexe 2)

311		
------------	--	--

Dons à l'État (annexe 2)

312		
------------	--	--

Dons de biens culturels (annexe 2)

313		
------------	--	--

Dons de biens écosensibles (annexe 2)

314		
------------	--	--

Dons de médicaments (annexe 2)

315		
------------	--	--

Dividendes imposables déductibles selon les articles 112 ou 113 ou le paragraphe 138(6) (annexe 3)

320		
------------	--	--

Déduction de l'impôt de la partie VI.1 *

325		
------------	--	--

Pertes autres que des pertes en capital des années d'imposition précédentes (annexe 4)

331		
------------	--	--

Pertes en capital nettes des années d'imposition précédentes (annexe 4)

332		
------------	--	--

* Ce montant est égal à 3,2 fois l'impôt de la partie VI.1 à payer (ligne 724, page 48 [8]). Utilisez 3,5 pour les années d'imposition qui se terminent après 2011.

Pertes agricoles restreintes des années d'imposition précédentes (annexe 4)

333		
------------	--	--

Pertes agricoles des années d'imposition précédentes (annexe 4)

334		
------------	--	--

Pertes comme commanditaire des années d'imposition précédentes (annexe 4)

335		
------------	--	--

Gains en capital imposables ou dividendes imposables répartis par une caisse de crédit centrale

340		
------------	--	--

Actions de prospecteur ou de commanditaire en prospection

350		
------------	--	--

Total partiel

--	--	--



--	--

B

Total partiel (montant A **moins** montant B)
(si négatif, inscrivez «0»)

--	--

C

Plus :

Ajouts selon l'article 110.5
ou le sous-alinéa 115(1)a)(vii)

355

--	--

D

Revenu imposable (montant C plus montant D)

360

--	--

Revenu exonéré selon l'alinéa 149(1)t

370

--	--

Revenu imposable pour les sociétés ayant
un revenu exonéré selon l'alinéa 149(1)t
(ligne 360 moins ligne 370)

--	--

Z

Déduction accordée aux petites entreprises

**Société qui, pendant toute l'année d'imposition,
était une société privée sous contrôle canadien (SPCC)**

Revenu provenant d'une entreprise exploitée
activement au Canada (annexe 7)

400

--	--

A

continuez à la page suivante →

Revenu imposable de la ligne 360 (page 27 [3]),
moins $100/28^*$ du montant de la ligne 632**
(page 47 [7]), **moins** $1/(0,38 - X^{***})$ fois le
montant de la ligne 636**** (page 47 [7]), et
moins tout montant exonéré de l'impôt de la
partie I selon une loi fédérale

405

B

-
- * 10/3 pour les années d'imposition qui se terminent au plus tard le 31 octobre 2011. Le résultat de la multiplication par la ligne 632 doit être calculé proportionnellement au nombre de jours de l'année d'imposition dans chaque période : avant le 1^{er} novembre 2011 et après le 31 octobre 2011.
 - ** Calculez le montant du crédit pour impôt étranger sur le revenu non tiré d'une entreprise qui serait déductible à la ligne 632, sans tenir compte de l'impôt remboursable sur le revenu de placements des SPCC (ligne 604) ni des réductions de l'impôt des sociétés (article 123.4).
 - *** Pourcentage de réduction d'impôt générale pour l'année d'imposition. Il doit être calculé proportionnellement au nombre de jours de l'année d'imposition dans chaque année civile. Lisez la page 31 [5].
-

**** Calculez le montant du crédit pour impôt étranger qui s'applique au revenu d'entreprise et qui serait déductible à la ligne 636, sans tenir compte des réductions de l'impôt des sociétés (article 123.4).

Plafond des affaires (lisez les remarques 1 et 2 ci-dessous)

410			C
------------	--	--	---

- Remarques :**
1. S'il s'agit d'une SPCC qui n'était pas associée, inscrivez 500 000 \$. Toutefois, si l'année d'imposition de la société compte moins de 51 semaines, multipliez ce montant par le nombre de jours dans l'année d'imposition divisé par 365. Inscrivez le résultat à la ligne 410.
 2. Si la SPCC était associée à d'autres sociétés, utilisez l'annexe 23 pour calculer le montant à inscrire à la ligne 410.

continuez à la page suivante →

Réduction du plafond des affaires :

Montant C

$$\times \text{415} \text{ ***** } \text{D} \div 11\,250 = \text{E}$$

Plafond des affaires réduit (montant C moins montant E) (si négatif, inscrivez «0») **425** F

***** Les grandes sociétés

- Si la société n'était pas associée à d'autres sociétés dans l'année d'imposition courante et qu'elle ne l'était pas dans l'année d'imposition **précédente**, le montant à inscrire à la ligne 415 est (le total du capital imposable utilisé au Canada pour son année d'imposition précédente moins 10 000 000 \$) $\times 0,225 \%$.
 - Si la société n'est pas associée à d'autres sociétés dans l'année d'imposition courante, mais qu'elle l'était dans l'année d'imposition précédente, le montant à inscrire à la ligne 415 est (le total du capital imposable utilisé au Canada pour son année d'imposition **courante** moins 10 000 000 \$) $\times 0,225 \%$.
-

- Si la société est associée à d'autres sociétés dans l'année d'imposition courante, reportez-vous aux règles spéciales indiquées à l'annexe 23.

Déduction accordée aux petites entreprises

Le moins élevé
des montants A,
B, C ou F

		× 17 % =	430			G
--	--	----------	------------	--	--	---

Inscrivez le montant G à la ligne 1, page 46 [7].

Réduction d'impôt générale pour les sociétés privées sous contrôle canadien

Société privée sous contrôle canadien pendant toute l'année d'imposition

Revenu imposable (ligne 360, page 27 [3])*

--	--

 A

Le moins élevé des montants V et Y
de la section 9 de l'annexe 27

		B
		C

Montant QQ de la section 13 de l'annexe 27

Revenu provenant d'une entreprise de
prestation de services personnels **

432			D
------------	--	--	---

Montant utilisé pour calculer la déduction pour
caisse de crédit (annexe 17)

		E
--	--	---

Montant le moins élevé : ligne 400, 405, 410
ou 425 (pages 27 à 30 [4])


		F
--	--	---

Revenu de placements total
(ligne 440, page 39 [6]) ***

		G
--	--	---

Total des montants B à G

		G



Montant A **moins** montant H
(si négatif, inscrivez «0»)

		H
--	--	---

		I
--	--	---

- * Pour les années d'imposition qui se terminent après le 31 octobre 2011, ligne 360 ou montant Z, selon le cas.
- ** Pour les années d'imposition qui commencent après le 31 octobre 2011.
- *** Sauf pour une société qui est, tout au long de l'année, une société coopérative [selon le paragraphe 136(2)] ou une caisse de crédit.

$$\begin{array}{r}
 \text{Montant I } \boxed{} \boxed{} \times \\
 \text{Nombre de jours dans l'année} \\
 \text{d'imposition après le} \\
 \text{31 décembre 2008 et avant le} \\
 \text{1}^{\text{er}} \text{ janvier 2010} \quad \boxed{} \\
 \div \\
 \text{Nombre de jours dans} \\
 \text{l'année d'imposition} \quad \boxed{}
 \end{array}
 \times \frac{9\%}{1} = \boxed{} \boxed{} \text{ J}$$

$$\begin{array}{r}
 \text{Montant I } \boxed{} \boxed{} \times \\
 \text{Nombre de jours dans l'année} \\
 \text{d'imposition après le} \\
 \text{31 décembre 2009 et avant} \\
 \text{le 1}^{\text{er}} \text{ janvier 2011} \quad \boxed{} \\
 \div \\
 \text{Nombre de jours dans} \\
 \text{l'année d'imposition} \quad \boxed{}
 \end{array}
 \times \frac{10\%}{1} = \boxed{} \boxed{} \text{ K}$$

continuez à la page suivante →

$$\begin{array}{r}
 \text{Montant I } \boxed{} \boxed{} \times \\
 \text{Nombre de jours dans l'année} \\
 \text{d'imposition après le} \\
 \text{31 décembre 2010 et avant} \\
 \text{le 1}^{\text{er}} \text{ janvier 2012} \quad \boxed{} \\
 \div \\
 \text{Nombre de jours dans} \\
 \text{l'année d'imposition} \quad \boxed{}
 \end{array}
 \times 11,5 \% = \boxed{} \boxed{} \text{ L}$$

$$\begin{array}{r}
 \text{Montant I } \boxed{} \boxed{} \times \\
 \text{Nombre de jours dans l'année} \\
 \text{d'imposition après le} \\
 \text{le 31 décembre 2011} \quad \boxed{} \\
 \div \\
 \text{Nombre de jours dans} \\
 \text{l'année d'imposition} \quad \boxed{}
 \end{array}
 \times 13 \% = \boxed{} \boxed{} \text{ M}$$

Réduction d'impôt générale pour les sociétés privées sous contrôle canadien –

Total des montants J à M

		N
--	--	---

Inscrivez le montant N à la ligne 638, de la page 47 [7].

Réduction d'impôt générale

Ne remplissez pas cette section si vous êtes une société privée sous contrôle canadien, une société de placement, une société de placement hypothécaire, une société de placement à capital variable ou une société qui a un revenu imposable non assujetti au taux d'impôt de 38 %.

Revenu imposable de la page 27 [3]
(ligne 360 ou montant Z, selon le cas)

		O
--	--	---

Le moins élevé des montants V et Y de la
section 9 de l'annexe 27

		P
--	--	---

Montant QQ de la section 13 de l'annexe 27

		Q
--	--	---

Revenu provenant d'une entreprise de
prestation de services personnels *

434


		R
--	--	---

* Pour les années d'imposition qui commencent après le 31 octobre 2011.

Montant utilisé pour calculer la déduction pour
caisse de crédit (annexe 17)

Total des montants P à S

		S



Montant O **moins** montant T
(si négatif, inscrivez «0»)

		T
--	--	---

		U
--	--	---

Montant U

--	--

 ×

Nombre de jours dans l'année
d'imposition après le
31 décembre 2008 et avant le
1^{er} janvier 2010

--

÷

Nombre de jours dans
l'année d'imposition

--

× 9 % =

		V
--	--	---

Montant U ×
Nombre de jours dans l'année
d'imposition après
le 31 décembre 2009 et avant
le 1^{er} janvier 2011

÷
Nombre de jours dans
l'année d'imposition

× 10 % =

 W

Montant U ×
Nombre de jours dans l'année
d'imposition après
le 31 décembre 2010 et avant
le 1^{er} janvier 2012

÷
Nombre de jours dans
l'année d'imposition

× 11,5 % =

 X

continuez à la page suivante →

$$\begin{array}{r}
 \text{Montant U } \boxed{} \times \\
 \text{Nombre de jours dans l'année} \\
 \text{d'imposition après} \\
 \text{le 31 décembre 2011} \quad \boxed{} \\
 \div \\
 \text{Nombre de jours dans} \\
 \text{l'année d'imposition} \quad \boxed{}
 \end{array}
 \times 13 \% = \boxed{} \text{ Y}$$

Réduction d'impôt générale –
 Total des montants V à Y

$\boxed{}$ Z

Inscrivez le montant Z à la ligne 639, page 47 [7].

Fraction remboursable de l'impôt de la partie I

Société privée sous contrôle canadien durant toute l'année d'imposition

Revenu de placements total (annexe 7)

440			$\times 26 \frac{2}{3} \% =$			A
------------	--	--	------------------------------	--	--	---


Crédit pour impôt étranger sur le revenu non tiré d'une entreprise (ligne 632, page 47 [7])

--	--

Moins :

Revenu de placements à l'étranger (annexe 7)

445			$\times 9 \frac{1}{3} \% =$		
				(si négatif, inscrivez «0»)	



--	--

B

Montant A **moins** montant B
(si négatif, inscrivez «0»)

--	--

C

continuez à la page suivante →

Revenu imposable (ligne 360, page 27 [3])

--	--

Moins :

Montant le moins élevé : ligne 400, 405, 410 ou 425
(pages 27 à 30 [4])

--	--

Crédit pour impôt
étranger sur le
revenu non tiré
d'une entreprise
(ligne 632,
page 47 [7])

--	--

$\times 25/9^* =$

--	--

* 100/35 pour les années d'imposition qui commencent après
le 31 octobre 2011.

Crédit pour
impôt étranger
sur le revenu
d'entreprise
(ligne 636,
page 47 [7])

 $\times \frac{1}{(0,38 - X^{**})} =$



 $\times 26 \frac{2}{3} \% =$

--	--

D

Impôt de la partie I à payer moins le remboursement
du crédit d'impôt à l'investissement (ligne 700 **moins**
ligne 780, pages 48 et 50 [8])

--	--

E

** Pourcentage de réduction d'impôt générale pour l'année
d'imposition. Il doit être calculé proportionnellement.

continuez à la page suivante →

Fraction remboursable de l'impôt de la partie I – Montant le moins élevé : C, D ou E

450			F
------------	--	--	----------

Impôt en main remboursable au titre de dividendes

Impôt en main remboursable au titre de dividendes à la fin de l'année d'imposition précédente

460		
------------	--	--

Moins : remboursement au titre de dividendes pour l'année d'imposition précédente

465		

↓

		G
--	--	----------

Plus le total des montants suivants :

Fraction remboursable de l'impôt de la partie I (ligne 450 ci-dessus)

Total de l'impôt de la partie IV à payer (annexe 3)

Montant net de l'impôt en main remboursable
au titre de dividendes transféré d'une
société remplacée après une fusion ou la
liquidation d'une filiale

480		

↓

		H
--	--	---

**Impôt en main remboursable au titre de
dividendes à la fin de l'année d'imposition –
Montant G plus montant H**

485		
-----	--	--

Remboursement au titre de dividendes

Société privée ou assujettie au moment du paiement des dividendes imposables dans l'année d'imposition

Dividendes imposables payés dans l'année d'imposition
(ligne 460, page 2 de l'annexe 3)

		× 1/3 =			I
--	--	---------	--	--	---

continuez à la page suivante →

Impôt en main remboursable au titre de dividendes à la fin de l'année d'imposition (ligne 485 à la page 43 [ci-dessus])

		J
--	--	---

Remboursement au titre de dividendes – Montant le moins élevé : I ou J (inscrivez ce montant à la ligne 784, page 50 [8])

--	--

Impôt de la partie I

Montant de base de l'impôt de la partie I : revenu imposable de la page 27 [3] (ligne 360 ou montant Z, selon le cas) **multiplié** par 38 %

550			A
------------	--	--	---

Récupération du crédit d'impôt à l'investissement (annexe 31)

602			B
------------	--	--	---

Calcul de l'impôt remboursable sur le revenu de placements des sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC)

(pour les sociétés qui, durant toute l'année d'imposition, étaient
des SPCC)

Revenu de placements total
(ligne 440, page 39 [6])

--	--

i

Revenu imposable (ligne 360, page 27 [3])

--	--

Moins : montant le moins élevé :
lignes 400, 405, 410 ou 425
(pages 27 à 30 [4])

Montant net



--	--

ii

continuez à la page suivante →

Impôt remboursable sur le revenu de placements pour les sociétés privées sous contrôle canadien :

6 2/3 % du montant le moins élevé, i ou ii

604			C
			D

Total partiel (additionnez les lignes A à C)

Moins :

Déduction accordée aux petites entreprises (ligne 430, page 31 [4])

		1
--	--	---

Abattement d'impôt fédéral

608		
------------	--	--

Déduction pour bénéfices de fabrication et de transformation (annexe 27)

616		
------------	--	--

Déduction pour société de placement

620		
------------	--	--

Gains en capital imposés

624		
------------	--	--

Déduction supplémentaire – caisses de crédit (annexe 17)

628		
------------	--	--

Crédit fédéral pour impôt étranger sur le
revenu non tiré d'une entreprise (annexe 21)

632

Crédit fédéral pour impôt étranger sur le
revenu d'entreprise (annexe 21)

636

Réduction d'impôt générale pour les SPCC
(montant N, page 35 [5])

638

Réduction d'impôt générale
(montant Z, page 38 [5])

639

Crédit fédéral pour impôt sur les opérations
forestières (annexe 21)

640

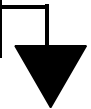
Crédit d'impôt fédéral d'une fiducie pour
l'environnement admissible

648

Crédit d'impôt à l'investissement
(annexe 31)

652

Total partiel



E

Impôt de la partie I à payer – Ligne D moins ligne E

		F
--	--	---

Inscrivez le montant F à la ligne 700, ci-dessous [page 8].

Sommaire de l'impôt et des crédits

Impôt fédéral

Impôt de la partie I à payer (ci-dessus [page 7])

Surtaxe de la partie II à payer (annexe 46)

Impôt de la partie III.1 à payer (annexe 55)

Impôt de la partie IV à payer (annexe 3)

Impôt de la partie IV.1 à payer (annexe 43)

Impôt de la partie VI à payer (annexe 38)

Impôt de la partie VI.1 à payer (annexe 43)

Impôt de la partie XIII.1 à payer (annexe 92)

Impôt de la partie XIV à payer (annexe 20)

Total de l'impôt fédéral

700		
708		
710		
712		
716		
720		
724		
727		
728		

Plus l'impôt provincial ou territorial :

Administration provinciale ou territoriale

750

(s'il y en a plus d'une, inscrivez « multiples »
et remplissez l'annexe 5)

Impôt provincial ou territorial net à payer
(sauf Québec et Alberta)

760

Impôt provincial des grandes sociétés
(annexe 342 – Nouvelle-Écosse)

765



Total de l'impôt à payer

770

A

continuez à la page suivante →

Moins autres crédits :

Remboursement du crédit d'impôt
à l'investissement (annexe 31)

780

Remboursement au titre de dividendes
(page 44 [6])

784

Remboursement fédéral au titre des gains
en capital (annexe 18)

788

Remboursement du crédit d'impôt fédéral d'une
fiducie pour l'environnement admissible

792

Remboursement du crédit d'impôt pour production
cinématographique ou magnétoscopique
canadienne (formulaire T1131)

796

Remboursement du crédit d'impôt pour services
de production cinématographique
ou magnétoscopique (formulaire T1177)

797

Impôt retenu à la source

800

Montant total sur lequel l'impôt a été retenu	801		
Remboursement provincial ou territorial au titre des gains en capital (annexe 18)	808		
Remboursement des crédits d'impôt provinciaux et territoriaux (annexe 5)	812		
Impôt payé par acomptes provisionnels	840		
Total des crédits	890		
↓			
Solde (ligne A moins ligne B)			B

continuez à la page suivante →

Si le résultat est négatif, vous avez un **trop-payé**.

Code de remboursement

894

Trop-payé

--	--

Si le résultat est positif, vous avez un **solde impayé**.
Inscrivez le montant à l'endroit approprié. En général,
une différence de 2 \$ ou moins n'est ni exigée,
ni remboursée.

Solde impayé

--	--

Paiement
ci-joint

898

--	--



Demande de dépôt direct

Pour que le remboursement soit déposé directement dans le compte bancaire de la société au Canada, ou pour corriger les renseignements déjà fournis, veuillez fournir les renseignements suivants :

Commencer Corriger les renseignements

910

--	--	--	--	--

Numéro de succursale

914

--	--	--

Numéro de l'institution

918

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Numéro de compte

Si la société était une société privée sous
contrôle canadien durant toute l'année
d'imposition, a-t-elle droit au délai d'un
mois suivant la date d'exigibilité du solde?

896

1 Oui

2 Non

continuez à la page suivante →

Attestation

Je, 950	Nom en lettres moulées
951	Prénom en lettres moulées
954	Poste ou titre

suis un signataire autorisé de la société. J'atteste que j'ai examiné cette déclaration, y compris les annexes et les états ci-joints, et que les renseignements fournis sont, à ma connaissance, exacts et complets. De plus, j'atteste que la méthode utilisée pour calculer le revenu de l'année d'imposition visée par cette déclaration est la même que celle qui a été utilisée l'année précédente, sauf exceptions expressément mentionnées dans un état joint à la présente.

955

Année	Mois	Jour

Signature du signataire autorisé de la société
--

956

Ind. rég.	Numéro de téléphone
	-

La personne à contacter est-elle la même que le signataire autorisé? Si **non**, fournissez les renseignements ci-dessous

957 1 Oui 2 Non

958

(nom en lettres moulées)

959

Ind. rég.	Numéro de téléphone
	-

continuez à la page suivante →

Langue de correspondance – Language of correspondence

Indiquez votre langue de correspondance en inscrivant **2** pour français ou **1** pour anglais.

Indicate your language of correspondence by entering **2** for French or **1** for English.

990

«Loi sur la protection des renseignements personnels»,
Fichier de renseignements personnels CRA PPU 047.